

Comité départemental de Sport boules de la Côte d'Or



Boulodrome municipal Chauffour, 14 rue Léon Mauris 21000 Dijon

<http://cbd21.sportsregions.fr/>

cbd21@laposte.net



Compte-rendu de la réunion du Comité directeur du lundi 27 juin 2022 à 19 h. Réunion en visioconférence.

Présents : Jean-Claude Fontaine (Beaune), Louis Lanni (Auxonne, président), Edouard Chastrusse (Talent, président délégué), Carole Faivre (Auxonne, secrétaire), Alain Vorillion (BLS Dijon), Jean-François Reveane (Nuits-Saint-Georges), Gérard Dumont (Sainte-Colombe), Denis Blanc (Chenôve).

Excusés : Alain Theyssier (Chenôve, membre), Rémy Prost (Auxonne), Didier Veysière (Seurre), Maria Rigo (BLS Dijon), Madeleine Lambert (Talent, trésorière).

Secrétaire de séance : Louis Lanni

Début de la réunion : 19 h.

A l'ordre du jour :

- Le point sur les licences.
- La catégorisation
- Consultation de l'Assemblée générale FFSB.
- Aide Ligue et CBD pour les qualifiés aux différents championnats de France.
- Prévisions lieux championnats départementaux saison 2022-2023 (simple, double, quadrette).
- Questionnaire commission Comités en développement.
- Date prochaine AG
- Questions diverses

Préambule : Michel Hory, président d'honneur de la Boule auxonnaise dont il fut le président pendant 25 années est décédé. Une minute de silence a été observée lors du championnat fédéral quadrettes à Beaune. Un moment de recueillement lui sera consacré lors de l'AG 2022 en septembre.

Louis Lanni félicite les clubs pour la bonne organisation des championnats départementaux et du régional à Talent. Il félicite tous les qualifiés pour les France : Chenôve pour le quadrette en M3 et M2, le vétéran et le double en M2. Auxonne pour le double-mixte D3-D4 et Talent pour le quadrette M4.

- 1 - Le point sur les licences.

A ce jour 193 licences ont été éditées (175 en 2020-2021) :

- SEURRE : 18 (19 en 2020-2021)
- STE COLOMBE : 5 (3 en 2020-2021)
- TALANT : 16 (15 en 2020-2021)
- BLS Dijon : 19 (en 2020-2021)
- AUXONNE : 40 (41 en 2020-2021)
- CHENOVE : 58 (45 en 2020-2021)
- BEAUNE : 21 (24 en 2020-2021)
- NUITS : 16 (16 en 2020-2021)

Mêmes chiffres que lors de la dernière réunion.

- 2 - La catégorisation 2022.

La fédération demande de classer en M3 15 à 22 % de son effectif masculin ayant une licence compétition (M2, M3 et M4 pour le CBD 21).

Actuellement 7 joueurs sont classés en M2, 29 joueurs en M3 et 97 en M4. Lors de la dernière catégorisation (avant Covid), le pourcentage de M3 avait été fixé à 17 % par l'ancien bureau.

Aujourd'hui, avec la baisse du nombre de licenciés, les prises de licence loisirs plutôt que M4, font que le pourcentage est passé de 17% à 29 % de M3.

Aussi, pour la catégorisation, il a été décidé de se rapprocher du nombre actuel de licenciés M3 et pour cela, il sera demandé à la Fédération d'appliquer le pourcentage maximum de 22% de M3 (22% de 133 licences compétition = 29,6 M3).

- 3 - Consultation de l'Assemblée générale FFSB.

Comme convenue lors de la dernière assemblée générale à Vichy, une consultation électronique sur le tarif des licences est effectuée par la FFSB qui en profite pour soumettre d'autres propositions.

Les réponses qui vont être transmises par le CBD 21 sont les décisions prises en commun par les membres du Comité directeur.

- Proposition de maintien du tarif des licences sur la saison 2022-2023 : **POUR**
- Proposition de nouveau mode de calcul de la redevance d'affiliation : **POUR**
- Proposition du volet « Bien-être, santé » : **POUR**
- Proposition du volet « Para Sport Boules » : **POUR**

Notre vote est à transmettre avant le 30 juin.

- 4 - Aide Ligue et CBD pour les qualifiés aux différents championnats de France.

Aide Ligue

La Ligue de BFC va octroyer une aide financière aux équipes qui représenteront la Région aux différents championnats de France. Pour le CBD 21, l'aide représente la somme de 1458,50 € et se répartit comme suit :

- Double mixte 3e et 4e D à Béziers (Auxonne) : 458 €
- Double M2 à Saint-Denis-les Bourg (Chenôve) : 166,50 €
- Quadrette M2 à Valence (Chenôve) : 328 €
- Vétérans quadrette à Brive-Charensac (Chenôve) : 506 €

Les indemnités kilométriques sont fixées à 0,25 du km.

Hébergement : 35€ par personnes et par nuit.

Repas : 12 € par repas.

Question d'Edouard Chastrusse : le France quadrette 3e et 4e D n'est pas financé ?

Réponse : la Ligue aide seulement les qualifiés BFC, les qualifications pour le France quadrettes 3e et 4e D se font au niveau départemental.

Question d'Alain Vorillion : pourquoi les M2 sont aidés alors que c'est une qualification au niveau national ?

Réponse : les équipes M2 représentent la BFC toute la saison, il y avait cinq places attribuées cette saison pour représenter la Bourgogne Franche-Comté : 1 Côte d'Or, 1 District, 1 Nièvre et 2 Saône et Loire.

Question d'Edouard Chastrusse : une rallonge est-elle prévue en cas de qualification pour la 2e journée ?

Réponse : oui et étudiée au cas par cas.

Louis LANNI fait remarquer que ces aides sont attribuées pour la première fois par la Ligue, jusqu'ici, c'était le CBD et les clubs qui prenaient en charges tous les frais. Selon la santé financière de la Ligue, cette aide sera reconduite ou pas la saison prochaine.

Aide CBD pour les quadrettes M3 et M4 (Chenôve et Talant) :

Les finances actuelles le permettant, il a été décidé d'attribuer une aide financière aux deux quadrettes M3 et M4 (Chenôve et Talant) qui représenteront la Côte d'Or au championnat de France à Valence, soit 387,50 € par équipe répartis comme suit :

- Indemnités kilométriques : **150 €** (0,25 du km) ; hébergement : **162,50 €** (5 joueurs x 32,50€) ; repas : **75 €** (5 repas à 15€).

Le montant des frais d'hébergement et de cinq repas seront reconduits en cas de qualification en 2e journée (**237,50 €**).

Cette aide sera versée sur les comptes des clubs de Chenôve et Talant.

- 5 - Prévision lieux championnats départementaux 2022-2023 (simple, double, quadrette).

- Double : BLS Dijon, également candidat pour le double mixte régional.
- Simples : Talant ou Auxonne ?
- Quadrettes : Auxonne ou Talant ?

- 6 - Questionnaire commission Comités en développement.

Il est demandé à toutes les AS de renseigner un questionnaire émis par la commission « Comités La développement » et intitulé « Boîte à outils ». La commission souhaite recueillir les avis sur les outils qui permettraient d'aider les dirigeants d'AS.

Ces outils d'information, d'animation terrain, d'organisation de compétitions, de prospection de nouveaux adhérents, de fidélisation des adhérents, d'outils administratifs, publicitaires, comptables... etc. seront ensuite mis à la disposition des dirigeants d'AS sur une plateforme numérique facilement accessible.

- 7 - Date prochaine AG

Le vendredi 16 septembre à Beaune.

- 8 - Questions diverses

Formation délégués : une note d'organisation de stages délégués est parue. Carole Faivre peut être concernée pour le renouvellement de sa carte qui va jusqu'en 2022. Renseignement sera pris pour savoir si le renouvellement de sa carte doit intervenir cette année.

Fabrice Faivre est intéressé pour une formation de délégué.

Louis Lanni prendra contact avec la DEF, cellule formation.

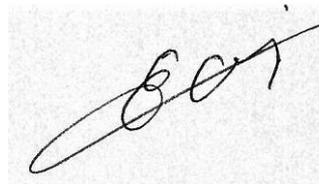
Coupe de Côte d'Or : les membres du CD souhaite reconduire la coupe de Côte d'Or en septembre et sous la même forme que la précédente (équipe de six, trois doubles, deux triples et un combinés). Cette compétition permettra une reprise de la nouvelle saison. Un calendrier des rencontres sera proposé par Louis Lanni.

Informations d'Alain Vorillion : la finale du Master de la BLSL aura lieu le samedi 9 juillet, il reste deux places.

Une compétition regroupant pétanque, sport boules et jeu provençale sera organisée le dimanche 14 août par la BLSL et l'association Le cochonnet du lac, sur le site de la BLSL.

Fin de réunion à 20 h 40

Louis LANNI
Président du Comité départemental
de sport boules de la Côte d'Or

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lanni', is written over a light-colored rectangular background.